

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en caux

☎ : 02.35.83.03.16

☎ : 02.35.83.95.42

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
CAMPING LE MESNIL**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

En 2020, dans le contexte sanitaire, le législateur a modifié temporairement les règles pour permettre aux assemblées de voter leur CA et leur BP quand les conditions de rassemblement étaient autorisées.

Le compte administratif 2020 a été voté le 26 février 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de l'Etat dans la mesure du possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement**a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour le camping le Mesnil :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies au camping le Mesnil (régies).

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 167 027,96 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées et les intérêts des emprunts à payer et représentent 152 667,97 euros,

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740
 Département de la Seine-Maritime
 Canton de Saint Valéry en caux
 ☎ : 02.35.83.03.16
 📠 : 02.35.83.95.42
 ✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

Les salaires représentent 44 % des dépenses de fonctionnement du camping le Mesnil (ceux-ci se répartissant sur les budgets annexes et mairie).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe une seule recette pour les campings :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies aux campeurs (2015:176 666.33€, 2016 : 165 048.31 € 2017 : 170 129.25€ 2018 : 183 406.55 € 2019 : 172 465,59€)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	56 982,23 €	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel	67 197,10 €	Recettes des services	160 763,16 €
Autres dépenses de gestion courante	234,77 €	Impôts et taxes	0,00 €
Dépenses financières	0,00 €	Dotations et participations	0,00 €
Dépenses exceptionnelles	963,60 €	Autres recettes de gestion courante	0,00 €
Autres dépenses	0,00 €	Recettes exceptionnelles	1 549,30 €
Excédent brut reporté		Recettes financières	0,00 €
Total dépenses réelles	125 377,70 €	Autres recettes	0,58 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	27 290,27 €	Total recettes réelles	162 313,04 €
Virement à la section d'investissement	0,00 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	4 714,92 €
Total général	152 667,97 €	Total général	167 027,96 €

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du camping le Mesnil regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du camping. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

MAIRIE DE SAINT-AUBIN-SUR-MER

100, rue de la mairie / 76740

Département de la Seine-Maritime

Canton de Saint Valéry en caux

☎ : 02.35.83.03.16

📠 : 02.35.83.95.42

✉ : mairie.staubinsurmer.76@wanadoo.fr

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	0.00	Solde d'investissement reporté	82 535,00 €
Remboursement d'emprunts	0,00 €		
Divers Equipement pc	1287,95 €		
Installations Spécifiques jeux	7886,50 €		
Marelle	591,05€		
Immo. Corporelle - jeux enfants - Travaux hors programme	5267.60 €	Etat subvention	0,00 €
Autres dépenses	0,00 €		
Dépenses Imprévues	0,00 €	Emprunt	0,00 €
Opérations d'ordre	4 714,92 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	25 290,27 €
Total général	14 480,42 €	Total général	25 290,27 €

c) Les principaux projets de l'année 2020 étaient les suivants :

- Travaux de remise en état du bâtiment d'accueil, et des équipements du camping,
- Acquisition d'un ordinateur pour la réception, de la rénovation des jeux d'enfants.
- Prévision de l'installation barrières automatisées. (RAR)

d) Les subventions d'investissements reçues : 0,00 €

Fait à Saint Aubin le 26 Février 2021.

Le Maire,

Joël DESCHAMPS

